

SOMMAIRE DECISIONS NOMINATION 2024

- DN2024-01_VERNIERES_MRIE
- DN2024-02_RIVOALEN_GCCD
- DN2024-03_BARBE_MECA
- DN2024-04_TERRIEN_LAICITE
- DN2024-05_TERRIEN_PRADA
- DN2024-06_MRIE_VERNIERES
- DN2024-07_JUBAULT_DEONTOLOGUE
- DN2024-08_CORIA_SHADLOO_BLAISOT
- DN2024-09_STPI_PAILLAT
- DN2024-10_BARBE_MECA
- DN2024-11_BARBE_MECA
- DN2024-12_PAGNACCO_LMN
- DN2024-13_RSSI LE GUILLOUS
- DN2024-14_RSSI SUPPLEANT MARCHAND
- DN2024-15_BAREILLE_LMN
- DN2024-16_BOUTIGNY_HUMA

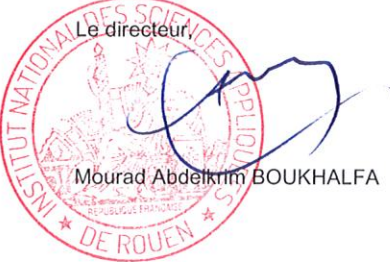
Décision DN 2024-01 portant attribution de fonctions**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L712-2-4° et L715-3, alinéa 3 ;
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 21 ;
Vu le courriel de Madame POLAERT en date du 12 février 2024 ;
Vu la décision DN 2023-10 portant nomination de Madame Lamiae VERNIERES au poste de directrice par intérim du département MRIE

DECIDE**Article 1^{er}**

Considérant la vacance temporaire du poste de directeur du département Maîtrise des Risques Industriels et Environnementaux (MRIE), et conformément à l'article 20 des statuts de l'INSA Rouen Normandie, la nomination de Madame Lamiae VERNIERES, Maître de conférences, au poste de directrice par intérim du département Maîtrise des Risques Industriels et Environnementaux (MRIE), est prorogée jusqu'au 18 avril 2024.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 29 février 2024,

Le directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

Décision DN 2024-02 portant attribution de fonctions**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;

Sur la proposition du conseil de département Génie Civil et Constructions Durables (GCCD) du 21 mars 2024.

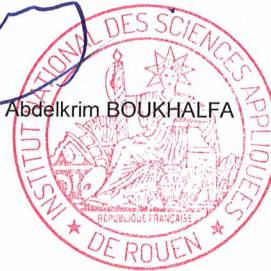
DECIDE**Article 1^{er}**

Monsieur Elie RIVOALEN, Professeur des Universités, est nommé au poste de directeur du département Génie Civil et Constructions Durables (GCCD) à compter du 23 juin 2024 et pour une durée de trois ans.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 22 mars 2024

Le directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



Décision DN 2024-03 portant attribution de fonctions**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;

DECIDE**Article 1^{er}**

Considérant la vacance temporaire du poste de directeur du département de Mécanique, et conformément à l'article 20 des statuts de l'INSA Rouen Normandie, Monsieur Fabrice BARBE, Professeur des universités, est nommé directeur par intérim du département de Mécanique du 1^{er} avril au 30 juin 2024.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 22 mars 2024



Le directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

Décision DN 2024-04 portant attribution de fonctions

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Vu *le code de l'éducation ;*
Vu *la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;*
Vu *le décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;*
Vu *les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;*

DECIDE

Article 1^{er} – Objet

Monsieur Guillaume TERRIEN, responsable du service des affaires juridiques et des marchés publics, est désigné en qualité de référent laïcité de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :
INSA Rouen Normandie
Service des affaires juridiques et des marchés publics
685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray
Courriel : guillaume.terrien@insa-rouen.fr
Téléphone : 02 32 95 65 20

Article 2 – Missions

Monsieur Guillaume TERRIEN est chargé, en sa qualité de référent laïcité :

- D'assurer, dans le respect des personnes inhérent aux valeurs de la laïcité, les fonctions de médiation, d'explicitation, de facilitation et de conseil nécessaires à la prise en charge locale des situations susceptibles de mettre en cause les principes de la laïcité au sein de l'INSA Rouen Normandie, mais aussi de questions plus générales ;
- D'assurer la sensibilisation des agents au principe de laïcité et la diffusion, au sein de l'établissement, de l'information au sujet de ce principe, notamment en proposant la formation à la laïcité des personnels administratifs et enseignants nouvellement nommés ;
- D'exercer une fonction de veille scientifique et médiatique concernant la question de la laïcité et la gestion du fait religieux, et contribuer à la diffusion et à la valorisation de la recherche menée au sein de l'INSA Rouen Normandie sur cette question. Cette veille viendra en appui des trois missions précédentes.
- D'organiser au sein de l'INSA Rouen Normandie la journée de la laïcité du 9 décembre, contribuant à la compréhension de la laïcité comme principe de respect et de valeurs.

Article 3 – Durée - publicité

La présente décision prend effet à compter de sa signature, pour une durée de 3 ans. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

Article 4 – Exécution

La directrice générale des services de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 04/04/2024

Le directeur
Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



Décision DN 2024-05 portant attribution de fonctions

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

Vu *le code de l'éducation ;*
Vu *le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1 à R 330-4, ;*
Vu *les statuts de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;*

DECIDE

Article 1^{er} – Objet

Monsieur Guillaume TERRIEN, responsable du service des affaires juridiques et des marchés publics, est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :
INSA Rouen Normandie
Service des affaires juridiques et des marchés publics
685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray
Courriel : prada@insa-rouen.fr
Téléphone : 02 32 95 65 20

Article 2 – Missions

Monsieur Guillaume TERRIEN est chargé, en sa qualité de PRADA :

- De réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques, ainsi que les éventuelles réclamations, et de veiller à leur instruction avec l'appui des services compétents à l'INSA Rouen Normandie, notamment le délégué à la protection des données personnelles ;
- De tenir à jour un registre de ses activités afin de pouvoir produire un bilan annuel ;
- D'assurer la liaison entre l'INSA Rouen Normandie et la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 3 – Durée - publicité

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

Article 4 – Exécution

La directrice générale des services de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 24/04/2024

Le directeur
Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



Décision DN 2024-06 portant attribution de fonctions**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

- Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L712-2-4° et L715-3, alinéa 3 ;*
- Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 21 ;*
- Vu la délibération du conseil de département MRIE du 11 avril 2024 portant sur la proposition de désignation de Mme Lamiae VERNIERES comme directrice dudit département ;*

DECIDE**Article 1^{er}**

Madame Lamiae VERNIERES, Maitre de conférences, est nommée directrice du département Maîtrise des Risques Industriels et Environnementaux (MRIE), à compter du 19 avril 2024, pour une durée de 3 ans.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 15 avril 2024,

Le directeur,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

Décision DN 2024-07 portant attribution de fonctions

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation ;*
- Vu le Code général de la fonction publique ;*
- Vu la loi n°2013-1907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique ;*
- Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;*
- Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;*
- Vu le décret n°2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 Ter de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- Vu le décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique ;*
- Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;*
- Vu le décret n°2020-37 du 22 janvier 2020 modifiant la liste des emplois soumis à l'obligation de transmettre une déclaration d'intérêts à compter du 1^{er} février 2020 ;*
- Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux conditions de cumul d'activités par les agents publics et déterminant les modalités de contrôle déontologique préalables ou postérieures à l'exercice d'une activité privée (à compter du 1^{er} février 2020) ;*
- Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen ;*

Article 1er – Objet

Monsieur Philippe JUBAULT, professeur des universités, est désigné en qualité de référent déontologue de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :
INSA Rouen Normandie
685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray
Courriel : deontologue@insa-rouen.fr
Téléphone : 02 32 95 66 78 ; 02 35 52 24 26

Article 2 – Missions

Monsieur Philippe JUBAULT est chargé, en tant que référent déontologue :

- D'apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques issus du Code général de la fonction publique et de la jurisprudence, étant précisé que ceux-ci ne constituent que des avis simples, non liants, qui ne peuvent donner lieu à recours administratif ou contentieux. Leur destinataire est seul responsable de ses obligations déontologiques, donc du suivi de ces avis.
- D'assurer, à la demande de la Direction générale des services de l'INSA Rouen Normandie, un rôle de prévention et d'information auprès des services et des agents quant à l'interprétation des principes et devoirs déontologiques et des risques juridiques encourus en cas de manquement, en collaboration avec les services administratifs dédiés de l'INSA Rouen Normandie, notamment par la rédaction de guides ou de chartes, la diffusion de notes, l'organisation de réunions d'information,
- De réaliser, à l'appui de son tableau de bord d'activité, un bilan annuel dans lequel il pourra être amené à formuler des propositions et préconisations adressées au Directeur de l'INSA Rouen Normandie au plus tard le 31 mars de l'année N+1 de l'exercice des fonctions. A cet effet, il conservera toutes les pièces utiles au contrôle de son activité, seuls les tableaux de bords de gestion mensuelle des saisines, anonymes, seront communiqués à la direction de l'INSA Rouen Normandie.

Le référent accomplit sa mission avec diligence, exemplarité et en toute indépendance.

Le référent déontologue dispose des moyens matériels nécessaires à l'exercice de sa mission, et notamment d'un courriel spécifique, d'un emplacement confidentiel dédié sur le réseau informatique, d'un poste informatique dédié.

Il dispose également du concours des services administratifs de l'INSA qu'il estime nécessaire de solliciter pour l'exercice de ses missions.

Article 3 – Durée - publicité

La présente décision prend effet à compter de sa signature, pour une durée de 3 ans, renouvelable. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

Article 4 – Exécution

La directrice générale des services de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint Etienne Du Rouvray, le 19 mars 2024

Le directeur,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

Décision DN 2024-08 portant attribution de fonctions**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

- Vu le code de l'éducation, notamment en ses articles L712-2-4° et L715-3, alinéa 3 ;*
- Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 21 ;*
- Vu la délibération du conseil de Laboratoire de l'UMR 6614 CORIA du 13 mars 2024 portant sur la proposition de désignation de M. Mostafa SFDARI-SHADLOO comme directeur adjoint du laboratoire en charge des partenariats ;*
- Vu la délibération du conseil de Laboratoire de l'UMR 6614 CORIA du 22 mars 2024 portant sur la proposition de désignation de M. Jean-Bernard BLAISOT comme directeur adjoint du laboratoire en charge du DDRS et de la communication ;*

DECIDE**Article 1^{er}**

Considérant que l'unité mixte de recherche 6614 est gérée en co-tutelle par l'INSA Rouen Normandie, l'Université Rouen Normandie et le CNRS ;

I. Monsieur Mostafa SAFDARI-SHADLOO, maître de conférences, est nommé au poste de directeur adjoint en charge des partenariats du laboratoire COMPLEXE de Recherche Interprofessionnel en Aérothermochimie (UMR 6614-CORIA), à compter du 15 avril 2024 et pour la durée du contrat de site, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

II. Monsieur Jean-Bernard BLAISOT, professeur des universités, est nommé au poste de directeur adjoint en charge du DDRS et de la communication de l'unité susvisée, à compter du 15 avril 2024 et pour la durée du contrat de site, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 02/05/2024,

Le directeur,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

Procès-Verbal du Conseil de Laboratoire de l'UMR 6614 CORIA
Vendredi 22 mars 2024

Membres du conseil de Laboratoire :

PRESENTS : Françoise BAILLOT, Benoît BARVIAU, Jean-Bernard BLAISOT, Arnaud BULTEL, Armelle CESSOU, Christophe DUMOUCHEL, Benjamin DURET, Florence FRADET, Gilles GODARD, Thomas GODIN, Denis LEBRUN, Marek MAZUR, Vincent MOUREAU, Alexandre POUX, Emilien VAREA.

ABSENTS : Bertrand LECORDIER

PROCURATION : Christophe DUMOUCHEL pour Bruno MILLE, Emilien VAREA pour Béatrice PATTE-ROULAND.

Vote pour la proposition de nomination d'un Directeur d'Unité Adjoint – DDRS et Communication

Candidat : Jean-Bernard BLAISOT

Réponse à la question concernant la proposition d'un directeur adjoint supplémentaire :
« Etes-vous favorable à la proposition aux tutelles de la candidature de Jean-Bernard BLAISOT en tant que directeur adjoint – DDRS et Communication de l'UMR 6614 CORIA ? »

Nombre de présents ou représentés : 17

OUI : 16

NON : 0

BLANC : 1

Conclusion :

Le conseil de laboratoire propose la nomination de JEAN-Bernard BLAISOT comme directeur adjoint – DDRS et Communication de l'UMR 6614 CORIA à compter du 15/04/2024


La Directrice du CORIA - UMR 6614
CNRS - UNIVERSITE & INSA de Rouen
Dr. Armelle CESSOU

Procès-Verbal du Conseil de Laboratoire de l'UMR 6614 CORIA
Lundi 13 mars 2024

Membres du conseil de Laboratoire :

PRESENTS : Françoise BAILLOT, Benoît BARVIAU, Jean-Bernard BLAISOT, Arnaud BULTEL, Armelle CESSOU, Christophe DUMOUCHEL, Benjamin DURET, Florence FRADET, Denis LEBRUN, Bertrand LECORDIER, Marek MAZUR, Bruno MILLE, Vincent MOUREAU, Béatrice PATTE-ROULAND, Alexandre POUX.

ABSENTS : Gilles GODARD, Emilien VAREA.

PROCURATION : Denis LEBRUN pour Thomas GODIN

Vote pour la proposition de nomination d'un Directeur d'Unité Adjoint - Partenariats

Candidat : Mostafa SAFDARI SHADLOO

Réponse à la question concernant la proposition d'un directeur adjoint supplémentaire :
« Etes-vous favorable à la proposition aux tutelles de la candidature de Mostafa SAFDARI SHADLOO en tant que directeur adjoint - Partenariats de l'UMR 6614 CORIA ? »

Nombre de présents ou représentés : 15 (Bruno Mille parti avant le vote)

OUI : 13

NON : 0

ABSTENTION : 2

Conclusion :

Le conseil de laboratoire propose la nomination de Mostafa SAFDARI SHADLOO comme directeur adjoint - Partenariats de l'UMR 6614 CORIA à compter du 15/04/2024


La Directrice du CORIA - UMR 6614
CNRS - UNIVERSITE & INSA de Rouen
Dr. Armelle CESSOU

Décision DN 2024-09 portant attribution de fonctions

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

Vu *le code de l'éducation, notamment en ses articles L712-2-4° et L715-3, alinéa 3 ;*
Vu *les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 21 ;*

Sur la proposition du conseil de département STPI du 13 juin 2024.

DECIDE

Article 1^{er}

Monsieur Samuel PAILLAT, professeur agrégé, est nommé au poste de directeur du département Sciences et Techniques pour l'Ingénieur (STPI), à compter du 23 août 2024 et pour une durée de 3 ans.

A Saint Etienne-du-Rouvray, le 18 juin 2024,

Le directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

Saint Etienne du Rouvray,
Le 13 juin 2024

A Monsieur BOUKHALFA Mourad
Directeur de l'INSA de Rouen Normandie

Monsieur le directeur,

Les représentants élus du conseil de Département STPI se sont réunis le jeudi 13 juin 2024 afin de vous proposer un directeur de Département.

Monsieur Samuel PAILLAT s'est porté candidat.

14 membres élus ont pris part au vote.
13 suffrages ont été valablement exprimés.
Monsieur Samuel PAILLAT a été élu avec 13 voix.

Le conseil de département STPI propose donc Monsieur Samuel PAILLAT à la direction du département STPI.

Le président de séance

Jérôme YON



Décision DN 2024-10 portant attribution de fonctions**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

Vu *le code de l'éducation ;*

Vu *les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;*

DECIDE**Article 1^{er}**

Considérant la vacance temporaire du poste de directeur du département de Mécanique, et conformément à l'article 20 des statuts de l'INSA Rouen Normandie, la nomination de Monsieur Fabrice BARBE, Professeur des universités, au poste de directeur par intérim du département de Mécanique, est prorogée jusqu'au 30 septembre 2024.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 28 juin 2024



Le directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



Décision DN 2024-11 portant attribution de fonctions

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

Vu *le code de l'éducation ;*

Vu *les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen, notamment l'article 20 ;*

DECIDE

Article 1^{er}

Considérant la vacance temporaire du poste de directeur du département de Mécanique, et conformément à l'article 20 des statuts de l'INSA Rouen Normandie, la nomination de Monsieur Fabrice BARBE, Professeur des universités, au poste de directeur par intérim du département de Mécanique, est prorogée jusqu'au 31 mars 2025.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 27 septembre 2024

Le directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA


Décision DN 2024-12 portant attribution de fonctions

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

- Vu le code de l'éducation ;*
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen ;
Vu la proposition émise par l'assemblée générale du laboratoire de mécanique de Normandie tenue le 26 septembre 2024 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Considérant la vacance temporaire du poste de directeur du Laboratoire de Mécanique de Normandie (EA 3828 – LMN), Monsieur Emmanuel PAGNACCO, maître de conférences, est nommé directeur par intérim Laboratoire de Mécanique de Normandie du 27 septembre 2024 au 31 décembre 2024.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 27/09/2024

Le directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

Décision DN 2024-13 portant attribution de fonctions

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

- Vu le code de l'éducation ;*
- Vu le décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 modifié relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique ;*
- Vu le décret n° 2022-513 du 8 avril 2022 relatif à la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics,*

DECIDE

Article 1^{er} – Objet

Monsieur Franck LE GUILLOUS, ingénieur d'étude hors classe, est désigné responsable de la sécurité des systèmes d'Information (RSSI) sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'INSA Rouen Normandie. Le RSSI a pour mission de veiller à l'application et au maintien de la politique générale de Sécurité des Systèmes d'Information qu'ils contribuent à définir.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :
INSA Rouen Normandie
Direction du système informatique
685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray
Courriel : franck.le-quillous@insa-rouen.fr
Téléphone : 02 32 95 98 49

Article 2 – Missions

Monsieur Franck LE GUILLOUS est chargé, en sa qualité de responsable de la sécurité des systèmes d'information, des missions suivantes :

- Il intervient en conseil et assistance auprès des maîtrises d'ouvrage de l'INSA Rouen-Normandie et veille à la prise en compte de la SSI dès les phases de définition de la stratégie et de conception des services, et tout au long de leur cycle de vie.
- Il informe et sensibilise aux questions de sécurité la Direction, les chefs de projets, les responsables de composantes et de services et les utilisateurs finaux.
- Il s'appuie sur le DSI pour la mise en œuvre opérationnelle de cette politique et sa diffusion.

Le RSSI participe à l'organisation fonctionnelle de la SSI.

- Ils participent à l'alignement de la sécurité informatique avec les objectifs généraux de l'INSA Rouen-Normandie.
- Il veille à ce que la sécurité informatique soit effectivement prise en compte dans toutes les activités liées à la conception et à l'utilisation des SI.
- Il anime un réseau de correspondants pour chaque composante et tient à jour un annuaire de la chaîne d'alerte.
- Il définit les procédures de traitement des incidents, d'alerte, d'escalade et de gestion de crise en y incluant tous les acteurs associés (administratifs, techniques, juridiques, de la communication, etc.).
- Il s'intègre dans la chaîne fonctionnelle du ministère de tutelle et se coordonne notamment avec les services du Haut Fonctionnaire Sécurité Défense (HFDS) et les RSSI des autres établissements.
- Il dispose d'une aide technique et d'un soutien opérationnel auprès du DSI, pour l'application des règles de la PSSI, les contrôles internes ou les audits dans un but d'amélioration continue de la SSI.

Le RSSI élabore et met à jour la cartographie des informations, des fonctions et des ressources vitales aux missions de l'INSA Rouen Normandie

- Il conduit les analyses de risques et d'impacts en cas d'atteinte aux systèmes vitaux. Il participe à la gestion de la continuité des activités métiers en cas de crise et à la gestion de la disponibilité des services.
- Il veille à la mise en place d'opérations de surveillance et de contrôle à des fins statistiques, de traçabilité réglementaire ou fonctionnelle, d'optimisation de sécurité ou de détection des abus, dans le respect de la législation applicable.
- Il évalue la gravité des incidents et la nécessité d'alerter l'AQSSI, le service juridique, etc.
- Il est l'interlocuteur privilégié du CERT-Renater, du HFDS/FSSI et des autorités judiciaires en rendant compte à l'AQSSI.

Le RSSI participe activement à l'élaboration des référentiels de sécurité, à leur mise en œuvre et leur suivi.

Il s'agit notamment :

- De la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) ;
- Des chartes associées (charte étudiant, charte du personnel) ;
- Des procédures et règles opérationnelles applicables aux différents SI.

Le RSSI possède des droits étendus quant à l'utilisation et à la gestion des moyens informatiques.

Il est soumis au devoir de réserve et ne peut divulguer les informations qu'il est amené à connaître dans le cadre de ses fonctions et responsabilités, dès lors que ces informations sont couvertes par le secret des correspondances ou identifiées comme telles.

Il peut néanmoins être amené à communiquer ces informations, si elles mettent en cause le bon fonctionnement des SI ou leur sécurité, ou si elles tombent dans le champ de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale.

Dans le cadre de leurs activités, il pourra être amené à avoir accès à des informations confidentielles, conformément à leur niveau d'habilitation.

Article 3 – Durée - publicité

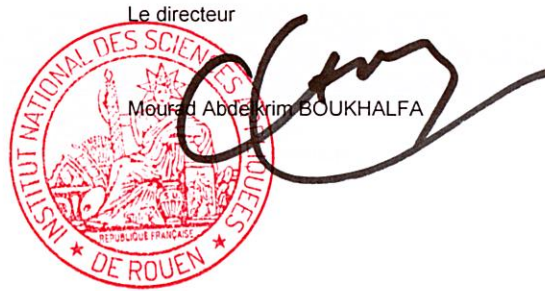
La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

Article 4 – Exécution

Le directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 10/07/2024

Le directeur
Mourad Abde Krim BOUKHALFA

A red circular stamp of the Institut National des Sciences Appliquées de Rouen (INSAR) is visible. The stamp contains the text "INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN" and "REPUBLIQUE FRANÇAISE". A black ink signature is written over the stamp.

Décision DN 2024-14 portant attribution de fonctions

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

- Vu le code de l'éducation ;*
Vu le décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 modifié relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique ;
Vu le décret n° 2022-513 du 8 avril 2022 relatif à la sécurité numérique du système d'information et de communication de l'Etat et de ses établissements publics,

DECIDE

Article 1^{er} – Objet

Monsieur Julien MARCHAND, Ingénieur d'étude, est désigné responsable suppléant de la sécurité des systèmes d'Information (RSSI) sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'INSA Rouen Normandie. Il suppléera le RSSI dans ses missions afin de veiller à l'application et au maintien de la politique générale de Sécurité des Systèmes d'Information qu'ils contribuent à définir.

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :
INSA Rouen Normandie
Direction du système informatique
685 avenue de l'Université 76800 Saint-Etienne du Rouvray
Courrier : julien.marchand@insa-rouen.fr
Téléphone : 02 32 95 99 42

Article 2 – Missions

Monsieur Julien MARCHAND est chargé, en sa qualité de responsable suppléant de la sécurité des systèmes d'information, en cas d'indisponibilité du RSSI titulaire, des missions suivantes :

- Il intervient en conseil et assistance auprès des maîtrises d'ouvrage de l'INSA Rouen-Normandie et veille à la prise en compte de la SSI dès les phases de définition de la stratégie et de conception des services, et tout au long de leur cycle de vie.
- Il informe et sensibilise aux questions de sécurité la Direction, les chefs de projets, les responsables de composantes et de services et les utilisateurs finaux.
- Il s'appuie sur le DSI pour la mise en œuvre opérationnelle de cette politique et sa diffusion.

Le responsable suppléant de la sécurité des systèmes d'Information participe à l'organisation fonctionnelle de la SSI.

- Il participe à l'alignement de la sécurité informatique avec les objectifs généraux de l'INSA Rouen-Normandie.
- Il veille à ce que la sécurité informatique soit effectivement prise en compte dans toutes les activités liées à la conception et à l'utilisation des SI.
- Il anime un réseau de correspondants pour chaque composante et tient à jour un annuaire de la chaîne d'alerte.
- Il définit les procédures de traitement des incidents, d'alerte, d'escalade et de gestion de crise en y incluant tous les acteurs associés (administratifs, techniques, juridiques, de la communication, etc.).
- Il s'intègre dans la chaîne fonctionnelle du ministère de tutelle et se coordonne notamment avec les services du Haut Fonctionnaire Sécurité Défense (HFDS) et les RSSI des autres établissements.
- Il dispose d'une aide technique et d'un soutien opérationnel auprès du DSI, pour l'application des règles de la PSSI, les contrôles internes ou les audits dans un but d'amélioration continue de la SSI.

Le responsable suppléant de la sécurité des systèmes d'Information élabore et met à jour la cartographie des informations, des fonctions et des ressources vitales aux missions de l'INSA Rouen Normandie

- Il conduit les analyses de risques et d'impacts en cas d'atteinte aux systèmes vitaux. Il participe à la gestion de la continuité des activités métiers en cas de crise et à la gestion de la disponibilité des services.
- Il veille à la mise en place d'opérations de surveillance et de contrôle à des fins statistiques, de traçabilité réglementaire ou fonctionnelle, d'optimisation de sécurité ou de détection des abus, dans le respect de la législation applicable.
- Il évalue la gravité des incidents et la nécessité d'alerter l'AQSSI, le service juridique, etc.
- Il est l'interlocuteur privilégié du CERT-Renater, du HFDS/FSSI et des autorités judiciaires en rendant compte à l'AQSSI.

Le responsable suppléant de la sécurité des systèmes d'Information participe activement à l'élaboration des référentiels de sécurité, à leur mise en œuvre et leur suivi.

Il s'agit notamment :

- De la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) ;
- Des chartes associées (charte étudiant, charte du personnel) ;
- Des procédures et règles opérationnelles applicables aux différents SI.

Le responsable suppléant de la sécurité des systèmes d'Information possède des droits étendus quant à l'utilisation et à la gestion des moyens informatiques.

Il est soumis au devoir de réserve et ne peut divulguer les informations qu'il est amené à connaître dans le cadre de ses fonctions et responsabilités, dès lors que ces informations sont couvertes par le secret des correspondances ou identifiées comme telles.

Il peut néanmoins être amené à communiquer ces informations, si elles mettent en cause le bon fonctionnement des SI ou leur sécurité, ou si elles tombent dans le champ de l'article 40 alinéa 2 du code de procédure pénale.

Dans le cadre de ses activités, il pourra être amené à avoir accès à des informations confidentielles, conformément à leur niveau d'habilitation.

Article 3 – Durée - publicité

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle sera affichée de manière permanente sur le site internet de l'institut.

Article 4 – Exécution

Le directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 10/07/2024

Le directeur
Mohamad Abdelkrim BOUKHALFA



Décision DN 2024-15 portant attribution de fonctions**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

- Vu le code de l'éducation ;*
Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen ;
Vu la proposition émise par l'assemblée générale du laboratoire de mécanique de Normandie tenue le 03 décembre 2024 ;

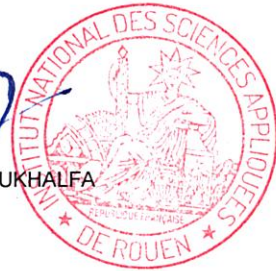
DECIDE**Article 1^{er}**

Monsieur Olivier BAREILLE, professeur des universités, est nommé directeur du Laboratoire de Mécanique de Normandie (EA 3828 – LMN) à compter du 1er janvier 2025 et pour la durée du contrat de site, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 16/12//2024

Le directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



Décision DN 2024-16 portant attribution de fonctions**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'institut national des sciences appliquées de Rouen ;

DECIDE**Article 1^{er}**

Considérant la vacance temporaire du poste de directeur du département des Humanités, Monsieur Vincent BOUTIGNY, professeur certifié, est nommé directeur par intérim département des Humanités du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025.

A Saint-Etienne du Rouvray, le 20/12/2024

Le directeur,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

